



## Traité Maasserot

### Michna 1 - Chapitre 2

הָיָה עוֹבֵר בַּשּׁוּק,  
וְאָמַר: טָלוּ לָכֶם תְּאֵנִים,  
אוֹכְלִין וּפְטוּרִין.  
לְפִיכָךְ אִם הִכְנִיסוּ לְבֵיתֵיהֶם, מִתְקַנִּים לְדַאי.  
טָלוּ וְהִכְנִיסוּ לְבֵיתְכֶם,  
לֹא יֹאכְלוּ מֵהֶם עַרְאִי.  
לְפִיכָךְ אִם הִכְנִיסוּ לְבֵיתֵיהֶם,  
אֵינָם מִתְקַנִּים אֶלָּא דְמַאי:

Il passait au marché et il dit [à ses amis] : « Prenez-vous des figues » ; ils peuvent en manger et sont quittes ; en conséquence, s'ils en emportent chez eux, il est certain qu'ils doivent prélever les dîmes. « Prenez-en, emportez-les chez vous » ; ils n'ont pas le droit d'en manger provisoirement ; en conséquence, s'ils en emportent chez eux, ils ne prélèvent qu'en tant que Démaï.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)